



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Soudan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Soudan est présenté au Conseil d'administration, pour examen et approbation selon la procédure d'approbation tacite, lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2021, soit un montant de 47 125 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 193 925 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.



Considérations générales

1. Le programme de pays a été élaboré pendant une période de mutation de la République du Soudan alors que le pays fait face à des changements géopolitiques et socioéconomiques de grande ampleur. La décision, prise en janvier 2017 par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, d'alléger les sanctions imposées en 1997 est considérée comme une avancée qui permettra d'améliorer l'accès à l'aide humanitaire et contribuera à la création d'une plateforme solide aux fins d'un dialogue positif et du développement durable du pays. De plus, le récent dialogue national a donné lieu à la formulation de recommandations visant à mettre en place un système politique et juridique équitable, sur la base de nouveaux fondements constitutionnels, politiques et communautaires qui doivent être convenus par le peuple soudanais. Ces faits nouveaux, combinés aux efforts actuellement déployés pour parvenir à un cessez-le-feu au Darfour et dans d'autres régions en proie à des conflits, pourraient apporter les changements positifs nécessaires à l'intensification du travail de développement ainsi que de l'investissement direct étranger et de la croissance économique, et contribuer à maintenir la paix au Soudan en faisant sortir le pays du contexte humanitaire pour le faire entrer dans un contexte de développement. Cette évolution offre au Soudan l'espoir d'accomplir des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Associée au plan national de développement stratégique (2017-2020) et au document de stratégie de réduction de la pauvreté en cours d'élaboration et devant être finalisé fin 2017, la vision à long terme définie dans la Stratégie nationale sur 25 ans (2007-2031) demeure le cadre national qui recense les priorités du pays pour ce qui est de promouvoir la distribution équitable des ressources et des partenariats efficaces en vue du développement durable.

3. Le Soudan est confronté à des difficultés humanitaires dues à des conflits armés et intertribaux, ainsi qu'aux conditions climatiques et aux défis en matière de développement. Les enfants sont touchés par les inondations, les sécheresses et les épidémies et souffrent d'une insécurité alimentaire et d'une malnutrition aiguës. Six ans après la sécession du Soudan du Sud en 2011, la situation à Abyei n'est toujours pas réglée, et les conflits persistent dans le Nil-Bleu, dans le Kordofan méridional et dans certaines zones du Darfour. En 2016, près de 97 000 personnes ont été déplacées de la zone de Jebel Marra, du Darfour¹. Les enfants déplacés au Soudan, au nombre de 1,1 million², ne parviennent toujours pas à s'épanouir et à réaliser pleinement leur potentiel. En plus d'avoir provoqué des déplacements, le conflit actuel au Soudan du Sud et la famine déclarée en février 2017 dans les pays voisins ont entraîné un afflux au Soudan d'environ 379 692 réfugiés³, dont 85 % sont des femmes et des enfants – le Soudan demeurant par ailleurs un pays d'accueil, d'origine et de transit pour les réfugiés et les migrants, y compris les enfants non accompagnés et séparés.

4. Au cours de la dernière décennie, le Soudan a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), en dépit de l'impact économique néfaste de près de deux décennies de sanctions économiques et de la perte de recettes pétrolières consécutive à la sécession du Soudan du Sud. Toutefois, ce statut masque les disparités révélées par les indicateurs sociaux liés aux enfants entre les États. Le Soudan est classé 165^e sur 188 pays et territoires dans l'indice de développement humain de 2016. Environ 46,5 % de la population vit dans la pauvreté⁴, les zones rurales étant les plus touchées.

¹ Évaluation des besoins humanitaires - Aperçu des besoins humanitaires au Soudan, 2017.

² Ibid.

³ Bulletin du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 31 mars 2017.

⁴ Enquête nationale initiale sur les ménages, 2009.

5. Les changements climatiques constituent une menace pour le Soudan, où les régions désertiques et semi-désertiques occupent plus de 60 % de sa superficie. Le pays affiche le taux de déforestation le plus élevé (2,4 %) parmi les pays en développement⁵, et l'épuisement de la nappe phréatique constitue une préoccupation majeure. Les pluies - les plus récentes ayant été provoquées par le phénomène El Niño - sont de plus en plus irrégulières et ont durement touché certaines régions. Selon les prévisions, la fréquence et la durée des périodes de sécheresse augmenteront, ce qui entraînera des aléas climatiques et accentuera l'insécurité alimentaire, la course aux ressources et la migration interne. Les enfants seront les plus durement touchés par les changements climatiques, qui pourraient réduire à néant les progrès accomplis dans les domaines de la survie et du développement des enfants, notamment en ce qui concerne les plus pauvres et les plus vulnérables.

6. Près de 51 % de la population du pays (qui compte 39,5 millions d'habitants⁶) est âgée de moins de 18 ans. Compte tenu de la forte croissance de sa population (2,4 %)⁷, le Soudan est confronté à un changement démographique qui tend vers une population constituée en majorité de jeunes et, simultanément, à une urbanisation rapide, plus du tiers de la population vivant actuellement en zone urbaine. L'exode rural s'explique en partie par les conflits, la sécheresse et la désertification, ainsi que par la recherche de meilleures perspectives économiques et d'un meilleur accès aux services de base. Il est important que la population jeune soit véritablement prise en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes du Gouvernement si on veut exploiter au mieux le potentiel de croissance économique équitable.

7. Malgré les progrès accomplis par le Soudan en matière de survie et de santé des enfants, le travail visant à assurer le bien-être infantile et maternel est encore inachevé. La réduction significative du taux de mortalité chez les moins de cinq ans, de 128 (en 1990) à 70 (en 2014) pour 1000 naissances vivantes⁸, contraste avec les faibles progrès en matière de réduction de la mortalité néonatale, dont le taux n'est passé que de 40 (en 1990) à 30 (en 2014) pour 1000 naissances vivantes⁹. Cette situation est due à un taux de mortalité maternelle élevé, soit 216 pour 100 000 naissances vivantes (2010)¹⁰, la plupart des décès étant dus à des accouchements pratiqués à domicile par un personnel non qualifié et au manque de soins obstétricaux d'urgence complets. On estime à 0,3 % le taux de prévalence du VIH chez les adultes âgés de 15 à 49 ans et à 5 600 le nombre de nouvelles infections par an¹¹. La rareté des services disponibles est un motif de préoccupation : seules 4 % des femmes enceintes vivant avec le VIH reçoivent des médicaments antirétroviraux pour éviter la transmission mère-enfant¹².

8. Bien que des progrès aient été accomplis au cours des quatre dernières années, les taux de malnutrition ne se sont pas améliorés pendant les 30 dernières années : le taux de malnutrition aiguë globale est resté constant, passant de 15,8 % en 1987¹³ à 16,3 % en 2014¹⁴. Le taux de retard de croissance continue d'augmenter, passant de 32 % en 1987¹⁵ à 38 % en 2014¹⁶, alors que les cas de malnutrition sévère demeurent supérieurs au seuil d'urgence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans 11 des 18 États.

⁵ Rapport de 2013 de l'Office national des forêts du Soudan.

⁶ Projection du Bureau central des statistiques du Soudan pour la période 2009-2018.

⁷ Ibid.

⁸ Situation des enfants dans le monde 2016.

⁹ Ibid.

¹⁰ Enquête sur la santé des ménages au Soudan, 2010

¹¹ Rapport de 2016 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

¹² ONUSIDA, Clivage en matière de prévention, 2016.

¹³ Enquête du système d'information et de surveillance pour les situations d'urgence et de relèvement au Soudan (SERISS), 1987

¹⁴ Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) au Soudan, 2014

¹⁵ Enquête SERISS, 1987.

¹⁶ MICS au Soudan, 2014

Certains facteurs clés expliquent la malnutrition : eau de mauvaise qualité et manque d'assainissement adéquat, forte prévalence des maladies et normes sociales et pratiques alimentaires néfastes. En moyenne, seuls 15,1 % des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficient d'un apport alimentaire minimum acceptable, avec de grandes disparités allant de 0,3 % à Kassala à 49,8 % dans l'État du Nord¹⁷. Le niveau élevé de malnutrition infantile constitue un véritable frein au développement du Soudan. En effet, les enfants malnutris risquent de souffrir à vie de déficiences physiques et cognitives qui entraîneront de mauvais résultats en matière d'éducation et le risque de donner naissance à des enfants en hypotrophie, et ce dans un cercle vicieux intergénérationnel qui se perpétue.

9. Presqu'un tiers des ménages pratique la défécation à l'air libre. L'accès à l'assainissement, de 32,9 % en 2014 (enquête par grappes à indicateurs multiples de 2014), s'est légèrement amélioré au cours de la dernière décennie. Environ 68 % des ménages ont accès à une source d'eau potable améliorée, avec des disparités géographiques importantes : seulement un tiers des ménages dans les États de la mer Rouge, du Nil-Blanc et du Gadaref ont accès à des sources d'eau potable améliorées. Environ deux tiers des écoles existantes ne disposent pas d'installations d'assainissement améliorées et un quart d'entre elles n'a pas accès à des installations d'eau potable améliorées¹⁸, ce qui a un impact négatif sur le taux de fréquentation scolaire et de scolarisation des enfants, en particulier les filles. La haute prévalence des mauvaises pratiques d'hygiène, notamment la défécation à l'air libre, le traitement et le stockage inadéquats de l'eau potable et des pratiques d'hygiène inappropriées expliquent en partie les nombreux cas de maladies diarrhéiques et de malnutrition chez les enfants.

10. Environ 3,1 millions d'enfants âgés de 5 à 13 ans (dont 52 % de filles) ne sont pas scolarisés. Ces enfants vivent principalement dans des zones rurales ou touchées par les conflits, ainsi qu'au sein de populations nomades ou de familles pauvres, et ce malgré les progrès accomplis dans le secteur de l'éducation : le taux net de fréquentation a augmenté de 68,4 % en 2006 à 76,4 % en 2014¹⁹, alors que l'indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire est passé de 0,94 en 2010 à 0,98 en 2014²⁰. Il existe un écart de plus de 10 % entre les taux d'achèvement du cycle primaire chez les garçons (84,8 %) et les filles (74,3 %) ²¹. La présence aux programmes d'éducation de la petite enfance chez les enfants âgés de 36 à 59 mois est de 22 %, avec une grande disparité entre les populations urbaines (45 %) et rurales (14 %). Les dépenses engagées, les longs trajets pour se rendre à l'école, l'absence d'enseignants qualifiés, la participation communautaire limitée à la gestion des écoles, l'insuffisance des allocations de l'État et les normes sociales demeurent les principaux obstacles à l'éducation.

11. Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples de 2014, 64 % des enfants âgés de 1 à 14 ans sont exposés à différentes formes de discipline violente. Selon l'analyse secondaire sur les mutilations génitales féminines et l'excision (Bureau central des statistiques et Conseil national de protection de l'enfance), le taux de prévalence des mutilations génitales féminines et de l'excision au Soudan est de 87 % chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et de 31 % chez les filles âgées de 0 à 14 ans (MICS 2014). Le Gouvernement soudanais a récemment pris des dispositions en vue d'insérer les mutilations génitales féminines et l'excision dans un article du Code pénal pour soutenir sa campagne en cours - l'Initiative Saleema - visant à promouvoir le statut social des filles non excisées. S'agissant du mariage, 38 % des femmes âgées de 20 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans alors que 12 % ont été mariées avant l'âge de 15 ans²². Des

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Stratégie nationale de promotion de la santé par l'école, 2017-2020, projet final.

¹⁹ MICS au Soudan, 2014.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² MICS au Soudan, 2014

plans d'action concernant la protection des enfants lors des conflits armés ont été signés en 2016, l'un avec le Gouvernement et l'autre avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord.

12. Les dépenses du pays en faveur des pauvres sont passées de 4,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2012 à 5,4 % en 2014²³, et de 32 % des dépenses publiques à plus de 45 % durant la même période. Malgré cette augmentation, la qualité de ces dépenses reste médiocre étant donné que le budget est principalement alloué aux dépenses ordinaires. Par exemple, bien que les dépenses publiques concernant l'éducation de base aient légèrement augmenté, 94 % ont été allouées aux dépenses ordinaires. Le Soudan consacre seulement 1,3 % de son PIB à l'éducation (2016)²⁴ et 1,8 % à la santé (2014). Depuis 2016, le Gouvernement a investi 10,8 millions de dollars pour améliorer le traitement de la malnutrition aiguë. Le lancement du Cadre d'investissement dans la nutrition au Soudan et de la Stratégie nationale en matière de santé procréative, néonatale, maternelle et infantile en 2016 a largement permis de renforcer l'investissement national dans les secteurs sociaux.

13. Le programme de pays s'inspire des principaux enseignements tirés du cycle actuel (2013-2017) ainsi que de ceux provenant des examens à mi-parcours et des examens sexospécifiques, des évaluations du rôle du bureau de pays et de l'action humanitaire de l'UNICEF au Darfour septentrional de même que des enquêtes et études nationales sur les ménages.

14. À partir de ces enseignements, l'UNICEF renforcera ses capacités et objectifs d'exécution de programmes décentralisés. Le ciblage géographique sera guidé par plusieurs indicateurs de pauvreté multidimensionnelle des enfants ainsi que par les évaluations et les cartographies infranationales des risques. L'UNICEF continuera de renforcer les liens entre l'aide humanitaire, la résilience et la programmation du développement, en s'appuyant sur l'avantage comparatif que lui offre le fait d'être un des rares organismes à établir des programmes dans tous ces domaines. Des solutions durables concernant les déplacements prolongés et le renforcement des liens entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et la stratégie humanitaire pluriannuelle nouvellement élaborée seront encouragées.

Priorités du programme et partenariats

15. De manière globale, le programme de pays pour la période 2018-2021 vise à contribuer aux efforts déployés à l'échelle nationale pour permettre à tous les enfants et adolescents du Soudan, notamment les plus vulnérables d'entre eux, d'exercer progressivement leurs droits et de réaliser tout leur potentiel, dans un environnement inclusif et protecteur.

16. Le programme de pays compte cinq composantes : a) survie et développement de l'enfant; b) éducation et apprentissage; c) protection de l'enfance; d) politiques, données factuelles et protection sociale; e) efficacité du programme.

17. Conformément au projet de plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 et aux politiques et stratégies du Gouvernement soudanais, le programme de coopération avec le pays vise à assurer les mêmes résultats aux enfants les plus pauvres, les plus nécessiteux et les plus difficiles à atteindre. Conformément aux objectifs de développement durable, ce programme sera mis en œuvre en répondant aux besoins

²³ Banque mondiale : « Sudan, State-level public expenditure review, meeting the challenges of poverty reduction and basic service delivery », Unité de réduction de la pauvreté et de gestion économique, région Afrique, Banque mondiale, rapport n° ACS880 du 3 mai 2014.

²⁴ Étude sur le financement de l'éducation, 2017.

humanitaires, tout en aidant les familles et les communautés à mieux se préparer face aux futurs chocs, et en établissant un lien avec les interventions en matière de développement durable. L'UNICEF répondra aux nouveaux cas de crise humanitaire conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.

18. L'accent sera mis de manière stratégique sur le renforcement des politiques et plans aux niveaux national et sous-national permettant d'améliorer l'inclusion sociale et l'égalité des sexes, de renforcer les capacités organisationnelles en vue de fournir des services sociaux équitables et durables et d'encourager des comportements et attitudes positifs et sains chez les personnes et les communautés, y compris les enfants. Une approche d'établissement de programmes axée sur les conflits sera adoptée, en tenant compte du nombre élevé de localités abritant des populations déplacées et des réfugiés ainsi que de communautés hôtes et de l'éventualité de conflits intertribaux. L'établissement de programmes axé sur les risques constituera également une approche transversale clé visant à optimiser la contribution de l'UNICEF à la préparation et aux interventions efficaces en cas de danger et de catastrophe naturelle.

19. Le programme a été élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement afin de garantir un alignement sur les priorités définies dans le Plan national de développement stratégique pour la période 2017-2020. Il contribuera à l'obtention de l'ensemble des cinq produits du PNUAD pour la période 2018-2021, en particulier celui qui concerne les services sociaux, ainsi qu'à la Stratégie humanitaire pluriannuelle pour la période 2017-2019 et au Cadre stratégique intégré pour le Darfour.

20. La préparation et la capacité de réaction aux situations d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques seront intégrées aux produits du programme.

Survie et développement de l'enfant

21. Cette composante comprend un produit en matière de nutrition et de santé et un autre en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), qui visent à promouvoir le renforcement des services et des interventions afin de réduire la mortalité et la morbidité infantiles, en particulier la malnutrition des enfants.

22. Le produit relatif à la santé et à la nutrition contribuera à accroître l'utilisation des services à fort impact sur la nutrition et la santé dans le cadre du partenariat avec le Ministère de la santé et de la collaboration avec des organismes des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

23. L'UNICEF soutiendra davantage les États et localités où les inégalités en matière de mortalité infantile et de retard de croissance sont les plus élevées, en renforçant les services de planification, d'intégration et de prestation de soins de qualité, de nutrition et d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, y compris en offrant des produits essentiels et des services. Un accent particulier sera mis sur la réduction de la mortalité néonatale et du retard de croissance ainsi que sur le renforcement des capacités en vue d'étendre la vaccination. L'UNICEF soutiendra également le développement et la fourniture de services de nutrition et de santé pour les adolescents, notamment par le biais d'approches intersectorielles.

24. La qualité de la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë sera améliorée par la fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et par l'orientation des aidants familiaux vers des conseillers en alimentation du nourrisson et du jeune enfant, en hygiène et éveil du jeune enfant et en enregistrement des

naissances. L'UNICEF s'emploiera également à ce que la gestion locale de la malnutrition aiguë soit prise en compte dans le système de santé.

25. L'UNICEF s'emploiera à mieux promouvoir les principaux comportements et pratiques familiaux en matière de soins et facilitera l'accès aux services de santé et leur utilisation. Les mécanismes de protection sociale favorisant un meilleur accès aux aliments nutritifs et l'adoption de services clés seront explorés.

26. Le produit relatif à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène contribuera à améliorer l'accès des enfants et de leurs familles à des services de base équitables et durables pour tous, l'accent étant mis sur l'assainissement et l'élimination de la défécation à l'air libre. L'UNICEF veillera également à ce que les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène soient disponibles dans les écoles et les institutions de nutrition et de santé.

27. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des ressources en eau, de l'irrigation et de l'électricité pour les interventions concernant l'approvisionnement en eau ; le Ministère de la santé pour les interventions concernant l'assainissement et l'hygiène dans des institutions communautaires ou de santé ; le Ministère de l'éducation concernant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, et le Ministère de l'environnement concernant les questions liées aux changements climatiques.

28. Les stratégies d'établissement de programmes seront axées sur la facilitation de l'accès aux installations sanitaires de base, l'éradication de la défécation à l'air libre, l'amélioration de la salubrité de l'eau et la promotion de l'hygiène. Pour améliorer l'assainissement, il faudra promouvoir des connaissances et des pratiques tout en assurant la disponibilité des installations. Un appui sera apporté au renforcement des capacités institutionnelles des structures gouvernementales en vue d'améliorer la salubrité de l'eau. Les approches de communication sociale et comportementale fondées sur la recherche ciblant les enfants et leurs familles constitueront la base de l'action visant à améliorer les pratiques d'hygiène, avec un accent particulier sur le lavage des mains au savon à certains moments cruciaux.

29. L'UNICEF continuera d'œuvrer pour la fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène essentiels pour la survie des enfants et des familles en situation d'urgence. Ce faisant, l'UNICEF poursuivra la transition du contexte humanitaire à celui du développement par le biais d'approches de renforcement de la résilience.

Éducation et apprentissage

30. La composante Éducation et Apprentissage contribuera à améliorer l'accès à une éducation de base de qualité avec de meilleurs résultats d'apprentissage pour les enfants, en collaboration avec les ministères fédéraux et nationaux de l'éducation et toutes les directions concernées, le Partenariat mondial pour l'éducation, la branche locale d'Education Partner Group et les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNESCO. L'UNICEF contribuera, dans les États et localités ciblés, au renforcement des capacités du secteur de l'éducation (au niveau sous-national ou national) à légiférer, planifier, coordonner et budgétiser les ressources nécessaires pour l'accès à une éducation équitable et inclusive.

31. La composante sera axée sur la scolarisation des enfants et leur maintien à l'école, notamment en ce qui concerne les filles, les enfants handicapés et victimes des conflits, les enfants nomades et les enfants les plus pauvres dans les États et localités ciblés par l'UNICEF. Une approche intersectorielle sera encouragée en vue de mettre en œuvre la politique nationale de développement du jeune enfant afin de s'assurer de la fourniture

d'un ensemble intégré de services visant à améliorer l'éveil, à préparer à la scolarité et à obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage pour les enfants.

32. L'accès à l'éducation sera amélioré afin d'atteindre les enfants non scolarisés, nomades et déplacés, y compris ceux en situation de crise humanitaire. Le renforcement du partenariat avec les organisations non gouvernementales sera essentiel pour améliorer l'accès aux enfants difficiles à atteindre. Un appui sera apporté aux moyens d'apprentissage accéléré et à l'éducation non formelle pour offrir des possibilités d'apprentissage aux enfants et adolescents n'ayant pas bénéficié des possibilités d'éducation. L'apprentissage en ligne, une innovation expérimentée lors du programme de pays précédent, sera amélioré pour atteindre les enfants dans les zones reculées sans écoles ou vivant dans des situations difficiles. En ce qui concerne les adolescents, la formation technique et professionnelle formelle et non formelle sera également encouragée.

33. La qualité de l'enseignement dispensé sera améliorée en renforçant les capacités des enseignants et en améliorant les programmes scolaires, en expérimentant la lecture précoce, en intensifiant la planification et le suivi de l'amélioration de l'enseignement et en étendant les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles. L'éducation à la vie pratique et à la citoyenneté sera encouragée pour assurer une vision intégrée et porteuse de transformation en vue d'une éducation de qualité.

Protection de l'enfance

34. Dans cette composante, la priorité sera accordée à la réforme du système de protection de l'enfant en cours au moyen du renforcement des capacités des systèmes de protection sociale et de justice ainsi que du renforcement des mécanismes communautaires afin de garantir l'accès de tous les enfants à des services intégrés de protection de l'enfance. L'UNICEF mettra davantage l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles au niveau sous-national, en particulier dans les États et localités où les populations sont les plus nécessiteuses, par le biais de la formation, de mécanismes d'orientation et de l'appui au recrutement de travailleurs sociaux supplémentaires. L'UNICEF axera ses efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités autour de la réforme juridique et de la mise en application de la législation et des programmes existants, de la budgétisation en faveur des enfants et de la coordination efficace en vue de mettre en place des mécanismes de planification multisectorielle et de renforcer le système de gestion des informations sur la protection de l'enfance.

35. L'UNICEF améliorera la prévention de la violence et des abus, de l'exploitation et de la négligence des enfants, s'emploiera à promouvoir des approches intersectorielles, notamment en matière de santé et d'éducation, et y apportera une meilleure réponse. Le programme sera axé sur la prévention de la séparation des enfants de leur famille ainsi que sur la réponse à apporter à cette dernière et à la désinstitutionalisation, notamment en ce qui concerne les enfants migrants (enfants réfugiés et déplacés), l'amélioration de l'accès à la justice et au divertissement, et la promotion de changements positifs concernant les normes sociales liées aux pratiques nocives, y compris les mutilations génitales féminines et l'excision, ainsi que le mariage des enfants.

36. Pour garantir le caractère multisectoriel des réponses à la protection des enfants, l'UNICEF continuera d'œuvrer pour renforcer la coordination en matière de protection de l'enfance en mettant en place des synergies avec des donateurs bilatéraux, des organismes des Nations Unies, des organisations nationales et internationales et la société civile, en collaboration avec le Conseil national pour la protection de l'enfance et ses conseils nationaux, et en partenariat avec les ministères de la protection et de la sécurité sociale, de la justice, de l'intérieur, de la défense, de l'éducation, de la santé, la Commission du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi qu'avec des organismes des

Nations Unies et des partenaires non gouvernementaux, afin de conjuguer leurs efforts et aboutir aux résultats visés.

Politiques, données factuelles et protection sociale

37. Cette composante sera axée sur le soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies permettant de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et des inégalités multidimensionnelles auxquelles sont confrontés les enfants. L'UNICEF apportera un appui au renforcement des capacités du Gouvernement aux niveaux national et sous-national en vue d'élaborer des politiques et des plans efficaces, fondés sur des données factuelles, tenant compte de la problématique hommes-femmes et axés sur l'équité, y compris les stratégies de décentralisation, et à l'amélioration de la collecte des données en vue de mieux élaborer les politiques et procéder à l'établissement de programmes.

38. En coordination avec le Bureau central des statistiques, l'UNICEF continuera de suivre la situation des enfants, des adolescents et des femmes à travers le MICS.

39. L'UNICEF collaborera avec des partenaires internationaux, régionaux et nationaux, y compris le milieu universitaire, afin d'entreprendre des activités de sensibilisation pour accroître les investissements en faveur des enfants et orienter les réformes et cadres nationaux pour mobiliser les actions, encourager le dialogue, promouvoir la participation des adolescents et renforcer la responsabilité en ce qui concerne les politiques touchant les enfants et leurs familles.

40. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, l'UNICEF s'attèlera à promouvoir un système de protection sociale plus global et axé sur l'enfant visant à réduire la pauvreté des enfants et à renforcer la résilience des familles, y compris les mécanismes de transfert d'argent ciblés.

Efficacité du programme

41. Cette composante permettra de s'assurer de la gestion, de la coordination, du suivi et de l'évaluation efficaces du programme, de manière centralisée et dans les bureaux de pays, en vue de son exécution efficace. Elle permettra de développer des synergies et de renforcer la mise en œuvre intersectorielle du programme.

42. La communication visant à faire évoluer les mentalités et les comportements sera coordonnée à l'échelle de tous les programmes afin de renforcer les connaissances et les compétences permettant d'améliorer la santé infantile, la nutrition, l'assainissement et l'hygiène et l'éducation du jeune enfant, et de réduire la violence contre les enfants. L'utilisation des technologies de communication et d'approches novatrices pour faciliter l'accès au développement des compétences des prestataires de services ainsi qu'à la supervision et au suivi, y compris en ce qui concerne les communautés rurales et reculées, sera intensifiée. La communication externe permettra une sensibilisation sur la situation des enfants dans les médias et la société civile.

43. Dans le cadre de la composante, un appui intersectoriel sera apporté en vue d'intégrer un établissement de programmes soucieux de l'égalité des sexes et de la responsabilité envers les populations touchées. Par ailleurs, la cohérence et la coordination seront assurées dans la préparation et la capacité de réaction aux situations d'urgence ainsi que dans des initiatives de renforcement de la résilience dans les secteurs. Un soutien opérationnel et une présence sur le terrain seront essentiels pour améliorer réellement la situation des enfants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources²⁵</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	17 908	89 205	107 113
Éducation et apprentissage	3 770	38 785	42 555
Protection de l'enfance	4 241	25 210	29 451
Politiques, données factuelles et protection sociale	2 356	9 695	12 051
Efficacité du programme	18 850	31 030	49 880
Total	47 125	193 925	241 050

Administration du programme et gestion des risques

44. Le programme de coopération avec le pays sera coordonné par le Ministère de la coopération internationale conformément aux directives du Gouvernement soudanais. Le PNUAD au Soudan pour la période 2018-2021, auquel participe le programme de pays, sera régi à travers des structures interinstitutions et gouvernementales et supervisé par l'équipe de gestion du programme qui rendra compte au Comité directeur du PNUAD composé du Gouvernement et des Nations Unies et à l'équipe de pays des Nations Unies. La composante humanitaire du programme sera coordonnée avec la Commission d'aide humanitaire par le biais de la Stratégie humanitaire pour la période 2017-2019.

45. Le Soudan demeure un environnement complexe pour le programme dans lequel les conditions économiques, de même que les conflits et les dangers, influent sur la réussite et l'équité d'un programme humanitaire, de résilience et de développement intégré. Les enfants au Soudan sont confrontés à des défis qui menacent leur survie, leur développement et leur protection. Il n'est donc pas envisageable de se passer des secteurs ou des États clés. La capacité à exécuter le programme repose sur des hypothèses clés, notamment la mise en œuvre des directives et procédures du Gouvernement concernant l'accès à l'aide humanitaire, modifiées en décembre 2016, qui auront un impact sur la mise en œuvre du programme par l'UNICEF et les partenaires. L'UNICEF demeure déterminé à explorer et à développer des partenariats stratégiques en vue de la mise en œuvre du programme, en renforçant les structures nationales et les capacités institutionnelles. Au vu de la diversité des capacités institutionnelles des acteurs nationaux, l'UNICEF devra continuer d'œuvrer pour la fourniture des services sociaux.

46. Les produits du programme de pays sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle des ressources suffisantes seront disponibles pour la mise en œuvre. La baisse de l'aide accordée au Soudan en raison de changements dans les politiques et priorités des donateurs constitue un risque majeur. La diversification des relations avec les donateurs actuels, l'accent étant mis sur les actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles et sur le rapport qualité/prix, et l'avantage tiré du savoir-faire, des liens sociétaux et des ressources du secteur privé et d'autres partenaires au moyen de partenariats renforcés, empêcheront la diminution des ressources.

47. Outre l'élaboration de plans de préparation aux situations d'urgence aux niveaux national et sectoriel, UNICEF Soudan continuera d'investir dans l'analyse des conflits et

²⁵ « Autre ressources » renvoie exclusivement aux fonds hors interventions d'urgence. D'autres ressources et fonds d'urgence sont attendus tout au long du programme de pays.

l'amélioration d'un établissement de programmes axé sur les risques afin d'atténuer les risques liés aux conflits tribaux et aux catastrophes.

48. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations de l'UNICEF.

Suivi et évaluation

49. Le plan intégré de suivi et d'évaluation quadriennal, complété par un plan d'évaluation chiffré, permettra de définir toutes les activités de suivi, de recherche et d'évaluation prioritaires concernant le programme de pays. Le suivi sur le terrain sera axé sur l'assurance qualité et l'obtention des avis des parties prenantes, y compris des personnes en situation de vulnérabilité, afin d'adapter et d'améliorer l'établissement de programmes. Six évaluations ont été présentées dans le plan d'évaluation chiffré. L'UNICEF renforcera ses capacités en matière de suivi des résultats et de mise en œuvre, en particulier sur le terrain.

50. En coopération avec les ministères compétents, d'autres organismes des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF suivra l'évolution des principaux goulets d'étranglement afin de contribuer à créer un environnement propice et de soutenir l'accessibilité et la demande de services sociaux de qualité au moyen du renforcement des systèmes existants de collecte et de suivi des données aux plans national et sous-national ainsi que des systèmes de gestion de l'information concernant ces données. L'UNICEF continuera de soutenir le Bureau central des statistiques dans la réalisation d'enquêtes sur les ménages et les ministères compétents pour le renforcement des systèmes de collecte de données administratives et des systèmes d'information de gestion pour le secteur.

51. Le suivi de la performance du programme se fera régulièrement sur le terrain ainsi que, trimestriellement, dans le cadre d'un rapport des partenaires et d'un suivi par des tiers dans les zones difficiles d'accès. Les progrès accomplis dans le cadre du programme de pays pour atteindre les résultats escomptés seront suivis grâce à la recherche, à des enquêtes et à des évaluations. La responsabilité à l'égard des personnes touchées sera renforcée par le biais de consultations régulières et l'utilisation de plateformes technologiques innovantes pour s'assurer que leur voix et leurs avis sont entendus.

52. L'examen du programme à mi-parcours, annuel, à moyen terme et sur l'égalité des sexes avec les partenaires permettra d'évaluer les progrès réalisés et d'éclairer les décisions stratégiques concernant le programme. En collaboration avec le Ministère de la coopération internationale, l'UNICEF continuera de contribuer au renforcement des capacités du Gouvernement concernant la gestion axée sur les résultats afin d'améliorer la situation des enfants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement soudanais et l'UNICEF (2018-2021)

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 4, 6,7, 9, 10, 12, 13, 19, 20, 22, 24, 26, 28 et 29

Objectifs de développement durable : 1-6, 10 et 16

Priorités nationales

Stratégie nationale sur 25 ans (2007-2030) : renforcement des capacités et développement communautaire ; Projet de plan national stratégique quinquennal concernant les services sociaux pour la période 2017-2021 (en cours d'élaboration)

Plan stratégique de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile pour la période 2016-2020

Réalisations énoncées dans le PNUAD concernant l'UNICEF : 1. Développement économique et réduction de la pauvreté; 2. Gestion des risques environnementaux et de catastrophes et résilience face aux changements climatiques; 3. Services sociaux; 4. Renforcement de la gouvernance, de l'État de droit et des capacités institutionnelles; 5. Stabilisation des communautés

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

3.1 Taux de mortalité chez les moins de 5 ans

3.2 Prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans

3.3 Taux de mortalité maternelle

3.7 Proportion des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales/l'excision, par groupes d'âge

3.8 Taux brut de scolarisation

3.9 Proportion de la population utilisant des services de base d'approvisionnement en eau potable

3.10 Proportion de la population ayant accès aux installations sanitaires de base

3.11 Pourcentage de la population sinistrée ayant reçu un minimum d'aide d'urgence

3.12 Pourcentage de la population faisant état des avantages tirés des services reçus

Objectifs du projet de plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021²⁶ : 1.

²⁶ La version définitive sera présentée au Conseil d'administration de l'UNICEF pour approbation lors de sa deuxième session ordinaire de 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
D'ici 2021, davantage d'enfants de moins de 5 ans et de femmes en âge de procréer recourront à des services à fort impact sur la santé et la nutrition.	Enfants < 1 an recevant le vaccin contre la rougeole DR : 60 % (2014) C : 80 % (première dose)	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), enquête sur la couverture	1. Au niveau national et infranational, le Gouvernement bénéficie d'un renforcement des capacités et élabore des politiques, plans et budgets fondés sur des données factuelles et axés sur l'équité/différents secteurs visant à améliorer les services de santé et de nutrition. 2. Les systèmes de santé et les communautés dans les localités ciblées bénéficient d'un renforcement des capacités et fournissent des services à fort impact sur la santé et la nutrition. 3. Les enfants gravement malnutris bénéficient d'un traitement de qualité et de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène intégrés ainsi que de services d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. 4. Les compétences des mères et autres aidants familiaux dans les localités ciblées ont été améliorées, de même que les connaissances sur les pratiques familiales importantes.	Ministère de la santé, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds mondial, Gavi l'Alliance du Vaccin	12 051	62 444	74 979
	Naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié DR : 77,5 % (2014) C : 90 %	MICS, système d'information sanitaire					
	Nombre d'enfants (6-59 mois) souffrant de malnutrition aiguë sévère DR : 224 118 (2016) C : 250 000 (annuellement)	Base de données de prise en charge locale de la malnutrition aiguë					
	Pourcentage d'enfants (0-5 ans) exclusivement allaités au sein DR : 55,4% (niveau national) (2014) C : 70 %	Enquête basée sur la méthode d'échantillonnage spatial simple, MICS					
D'ici 2021, davantage d'enfants et leurs familles vivront dans un environnement sans défécation en plain d'air, en utilisant des sources d'eau potable améliorées	Proportion de la population ayant accès aux installations sanitaires de base DR : 33 % (2014) C : 41 %	MICS, enquêtes nationales sur les ménages au Soudan	1. Davantage d'enfants et leurs familles vivant dans les communautés vulnérables ciblées ont accès à des installations d'assainissement de base et adoptent des pratiques d'hygiène adéquates. 2. Davantage d'enfants et leurs	Ministère de la santé, ministère des ressources en eau, de l'irrigation et de l'électricité, ministère de l'éducation, Bureau	5 373	26 761	32 134
	Proportion de la population	MICS et enquêtes					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
et en adoptant de meilleures pratiques d'hygiène.	utilisant des services de base d'approvisionnement en eau potable DR : 68 % (2014) C : 76 %	nationales sur les ménages au Soudan	familles vivant dans les communautés vulnérables ciblées ont un accès équitable et durable à des installations d'approvisionnement en eau potable de meilleure qualité. 3. Les capacités et mécanismes institutionnels du secteur WASH sont renforcés en vue de faciliter l'accès équitable et durable aux services WASH de meilleure qualité.	des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation mondiale de la Santé, Banque africaine de développement			
	Pourcentage de la population en situation de crise humanitaire ciblée par l'UNICEF ayant accès à des installations d'assainissement appropriées et vivant dans un environnement sans défécation à l'air libre C : 100 %	Système de suivi mensuel					
D'ici 2021, davantage d'enfants auront accès à des programmes d'éveil ainsi qu'à une éducation et à un apprentissage de base de qualité dans des milieux scolaires inclusifs et sûrs.	Taux brut de scolarisation DR (2015) : 1 an de maternelle (5 ans) - 47,5 % (filles : 46,4 %, garçons : 48,6 %) Primaire (6-14 ans) - 70,2 % (filles : 68 %, garçons : 72,3 %) Secondaire - 40,9 % (filles : 42,6%, garçons : 39,3%) C : À déterminer*	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, Plan stratégique pour le secteur de l'enseignement	1. Davantage d'enfants en abandon scolaire, notamment les filles et les personnes les plus vulnérables, ont accès à des possibilités d'apprentissage en préscolaire et primaire et à des possibilités alternatives. 2. Les prestataires d'offres d'éducation, les parents et les communautés ont amélioré leurs connaissances et compétences afin de contribuer à un apprentissage de qualité dans des milieux scolaires sûrs et protecteurs. 3. Les capacités du secteur de l'éducation à légiférer, planifier, coordonner et budgétiser les ressources nécessaires pour l'accès à l'éducation équitable et inclusive, sont renforcées, que ce	Ministères fédéraux et nationaux de l'éducation, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale	3 770	38 785	42 555
	Pourcentage des élèves capables de lire et de comprendre suite à une évaluation de niveau 3.	Rapport national d'évaluation de l'apprentissage					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	DR (2015) : 60 % C : À déterminer*		soit au niveau infranational ou national.				
	Taux d'achèvement des études primaires DR (2015) : 79,3 % (garçons : 84,8 %; filles : 74,3 %) C : À déterminer*	MICS					
	Nombre d'enfants en abandon scolaire ayant accès à l'éducation formelle et non formelle et bénéficiant d'un soutien direct de l'UNICEF. DR (2016) : 276 091 (48,1 % de filles) C (2021) : 1 000 000 (50 % de filles)	Système de suivi mensuel					
D'ici 2021, davantage de filles et de garçons seront protégés contre la violence, les abus et l'exploitation et bénéficieront de systèmes de réponse et de prévention de niveau supérieur.	Nombre d'enfants ayant subi de graves violations DR : 916 (2016) C : 458 (2021) - baisse de 50 %	Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés	1. Une législation, des politiques et un budget renforcés et plus efficaces relatifs à la protection de l'enfant sont intégrés dans les différents secteurs. 2. Les prestataires de services au niveau national et local dans les zones ciblées par l'UNICEF bénéficient d'un renforcement des capacités et fournissent des services spécialisés de protection de l'enfance de qualité avec des mécanismes d'orientation	Conseil national pour la protection de l'enfance, Commission du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ministères compétents, OMS, FNUAP, Opération hybride Union africaine-Nations	4 241	25 210	29 451
	Enfants en détention par population de 100 000 enfants DR (2016) : 238 C (2021) : 150	Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance, base de données du ministère de la					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage de filles (0-14 ans) ayant subi des mutilations génitales/l'excision (MGF/C)</p> <p>DR : 31,5 % (2014) C : 25,5 %</p> <p>Pourcentage des enfants ciblés par l'UNICEF en situation de crise humanitaire ayant reçu un soutien psychosocial</p> <p>C : 100 %</p>	<p>justice</p> <p>MICS</p> <p>Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance, base de données de l'unité de la protection de la famille et de l'enfant, base de données du ministère de la protection sociale</p>	<p>appropriés en place.</p> <p>3. Un plus grand nombre de communautés bénéficient d'un renforcement des capacités de leurs mécanismes en vue de protéger les enfants contre la violence, les abus et l'exploitation, y compris les MGF/E et le mariage des enfants.</p>	<p>Unies au Darfour, PNUD, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</p>			
D'ici 2021, les enfants défavorisés et exclus bénéficieront d'une amélioration des politiques publiques et d'un renforcement du système de protection sociale.	<p>Nombre d'enfants protégés par les systèmes de protection sociale</p> <p>DR : 500 000 (2016) C : 1 000 000</p>	<p>Rapports des partenaires de mise en œuvre, base de données de transfert de fonds, examens de programmes</p>	<p>1. Les capacités des partenaires gouvernementaux au niveau national et infranational en matière de formulation et de planification des politiques centrées sur l'enfant et fondées sur des données factuelles sont renforcées, y compris en ce qui concerne la budgétisation des ressources y afférentes.</p> <p>2. Les capacités des partenaires gouvernementaux - au niveau national et infranational - à mettre en œuvre et à assurer une protection sociale adaptée aux</p>	<p>Bureau central des statistiques, Chambre fédérale de la gouvernance, ministères compétents, ministère des finances, Fonds Zaka, PNUD, Banque mondiale</p>	2 356	9 695	12 051
	<p>Existence de deux nouvelles enquêtes nationales approuvées par le Gouvernement avec des données fiables et ventilées sur la situation des enfants</p> <p>DR : Non</p>	<p>MICS, rapports d'enquête</p>					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>C : Oui</p> <p>Dépenses publiques en faveur des enfants par secteur :</p> <p>DR :</p> <p>Éducation : 11,3 % (2016)</p> <p>Santé : contribution de l'État de 10 % (2015)</p> <p>Assainissement : 0,01 % du produit intérieur brut (PIB) (2014)</p> <p>Protection sociale : 0,5 % du PIB (2012)</p> <p>C :</p> <p>Éducation : baisse de 5 %</p> <p>Santé : 15 % (objectif d'Abuja)</p> <p>Assainissement : > 0,05 % du PIB</p> <p>Protection sociale : > 0,5 %</p>	<p>Ministère des finances et de l'économie, rapports sur le budget des ministères compétents, rapports d'analyse du budget social</p>	<p>enfants, en particulier aux enfants et aux familles les plus vulnérables, sont renforcées.</p>				
Le programme de pays est conçu, coordonné, géré et appuyé suivant les priorités afin de répondre aux normes de qualité en matière de programmation à l'égard des populations touchées et d'améliorer concrètement la situation des enfants.	<p>Pourcentage des indicateurs de gestion et des priorités du programme qui satisfont aux objectifs de référence du tableau de bord</p> <p>C : 100 %</p>	Aperçu	<p>Le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des conseils, des outils et des ressources pour concevoir, planifier et gérer efficacement les programmes.</p> <p>2. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des outils, des conseils et des ressources afin de sensibiliser l'opinion sur les questions liées aux droits de l'enfant.</p> <p>3. Des stratégies visant à</p>	Ministère de la coopération internationale	18 850	31 030	49 880
	<p>Pourcentage de fonds reçus classés sous la rubrique « Autres ressources » prévues dans le cadre du programme de pays pour la période 2018-2021</p>	Aperçu					

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
	C : 100 %		s'attaquer aux problèmes intersectoriels liés aux droits de l'enfant sont élaborées et appliquées.				
Ressources totales					47 125	193 925	241 050

* Les cibles sont en cours d'élaboration dans le Plan stratégique pour le secteur de l'éducation pour la période 2018-2022.